

EXPOSITION de MEURSAULT 2019

REGLEMENT DU CONCOURS de DIORAMAS

A l'occasion de l'exposition « la Fête du Train au Pays des Grands Noms » des 7 et 8 décembre 2019, un concours de modélisme est organisé par l'Agence de Tourisme de Meursault sur le thème :

« le poste d'aiguillage et son environnement ».

Les concurrents présenteront des dioramas à l'échelle de leur choix, représentant un thème ferroviaire : le poste d'aiguillage (de gare, de pleine ligne, de triage...) dans son environnement. Toutes les époques et toutes les régions du réseau national sont naturellement admises.

ARTICLE 1

Définition des dioramas :

Longueur 350 mm, largeur 240 mm, hauteur maxi 200 mm incluant un socle de 20 mm de haut. Le respect de ces cotes est impératif.

Le diorama ne présentera qu'une activité liée au monde ferroviaire. Cette activité peut être en cours d'exécution. Elle doit être cohérente dans sa totalité. Le respect de l'époque touche tous les éléments entrant dans la composition du diorama. La composition de la scène doit permettre de la photographier aisément.

Remarques importantes :

L'objectif n'est pas de mettre le maximum d'éléments sur la surface imposée, mais de reproduire aussi fidèlement que possible un poste d'aiguillage dans son environnement, De reproduire une scène ferroviaire avec les accessoires nécessaires. Il convient de faire juste et beau. Toute autre approche sera jugée hors sujet.

ARTICLE 2

Critères :

1. Respect des dimensions du diorama quelque soit l'échelle ;
2. Respect de l'échelle choisie pour tous les composants ;
3. Respect de l'époque présentée : les marquages du matériel, les accessoires, les tenues des agents variant selon les époques. Les candidats devront en tenir compte ;
4. Cohérence de la scène présentée ;
5. Qualité de la mise en peinture, de la patine, et si présence de personnage de leur attitude ;
6. Les candidats peuvent se distinguer par l'originalité de la scène reproduite à condition qu'elle respecte les critères énoncés ci-dessus.

ARTICLE 3

Inscription :

Pour assurer l'anonymat des candidatures, les inscriptions seront enregistrées par l'Agence de tourisme de Meursault qui attribuera un numéro d'ordre pour chaque diorama. Ce numéro figurera sur le côté du socle du diorama. Les candidats recevront une confirmation de leur inscription, avec les grilles d'évaluation. Le jury ignorera la correspondance entre les numéros et les noms des candidats. En s'inscrivant, les candidats acceptent les conditions du concours.

Toute photo ou présentation sur des expositions, forums, revues, etc... des dioramas en cours de conception ou terminés avant l'exposition de Meursault est un motif d'exclusion du candidat (anonymat non respecté).

ARTICLE 4

Présentation des dioramas :

Ils seront exposés au public à partir de 10h le samedi matin, à l'ouverture de l'exposition, jusqu'au dimanche à 18h, à la fermeture de l'exposition. Les candidats disposeront d'une entrée permanente pour les deux jours de la manifestation. Les organisateurs n'assurent pas le transport des dioramas.

ARTICLE 5

Attribution des prix

Après dépouillement des résultats et analyse des critères par le jury constitué d'un représentant par exposant du « quai réseau », les prix seront déterminés.

En fonction des participants un prix spécial jeune pourra être attribué au meilleur candidat de moins de 18 ans.

Les prix seront remis aux gagnants le dimanche à 12h00.

La décision du jury sera sans appel.

La liste des prix est consultable sur le site des organisateurs.

ARTICLE 6

Critères d'évaluation :

Grille d'évaluation :

Environnement respecté/ organisation de la scène	Excellent	20 points
	Bon	15
	Moyen	10
	Faible	5
Equilibre du diorama	Excellent	20
	Bon	15
	Moyen	10
	Faible	5
Cohérence historique	Excellent	20
	Bon	15
	Moyen	10
	Faible	5
Qualité de la reproduction - Bâtiment - Détaillage - Finesse	Excellent	20
	Bon	15
	Moyen	10
	Faible	5
Peinture et patine	Excellent	20
	Bon	15
	Moyen	10
	Faible	5
Total		Sur 100 points

Mentions légales :

Les habitants de France métropolitaine, DOM/TOM, éventuellement les habitants des pays étrangers sont autorisés à participer au concours.

Le jeu concours débute le 14 décembre 2018 et s'achèvera le samedi 7 décembre 2019 à 10h. Le jury se réunira et délibérera le dimanche 8 décembre à 11h.

Les lauréats seront informés verbalement de la remise des prix (dimanche 8 décembre 2019 à 11h). Ils pourront récupérer **leurs récompenses** après 12h le dimanche 8 décembre 2019.

La restitution de l'ensemble des dioramas aux participants du concours se fera le dimanche 8 décembre à partir de 18h.

Règlement du concours déposé sous le contrôle d'un huissier de justice.

Organisateur : Agence de Tourisme – 9, place de l'Hôtel de ville – 21190 Meursault- Tél. : + 0033 (0)3.80.21.25.90 – info@ot-meursault.fr – www.fetedutrain-meursault.fr

N°SIRET : 778 233 395 00012 – Code APE 7990 Z